



Le Ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique

La Secrétaire d'Etat chargée de la  
politique de la ville

Paris, le 01 JUIL. 2010

à

Madame et messieurs les préfets de région  
Mesdames et messieurs les préfets de  
département

**Objet :** Prolongation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) en 2011 et expérimentations locales

**PJ :** 1

Depuis un an et demi, une réflexion et une concertation soutenues ont été conduites pour définir les modalités de réponse les plus appropriées aux exigences législatives et aux recommandations du comité de modernisation des politiques publiques quant à la révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Tous les acteurs consultés ont confirmé la recommandation de la mission de Messieurs Pierre ANDRE, sénateur, et Gérard HAMEL, député, sur la nécessité d'une mise en œuvre progressive de cette réforme.

En effet, celle-ci touche à des enjeux locaux qui font par ailleurs l'objet de réformes importantes, qu'il s'agisse de celles portant sur les collectivités territoriales ou encore la fiscalité locale et les dispositifs de péréquation.

Le Premier ministre a décidé de prolonger les contrats urbains de cohésion sociale conclus en 2007, afin de donner le temps de préciser les conditions de la révision des zones urbaines sensibles et d'être en mesure de présenter un projet de loi au parlement en 2011.

Dans ce cadre, un des éléments déterminants de la politique de la ville, à savoir la mobilisation forte des moyens de droit commun de l'ensemble des partenaires au service d'un projet territorial, sera recherchée.

.../...

Nous vous proposerons dans une cinquantaine de villes ou d'agglomérations, de négocier avec les élus concernés un avenant qui comportera notamment des engagements sur les politiques de droit commun – en particulier l'emploi, la sécurité, l'éducation mais aussi d'autres thématiques en fonction des besoins locaux – et s'inscrira dans un véritable projet de territoire.

Lieu de réflexion, d'analyse et de consultation, le Conseil national des villes est appelé à jouer un rôle important dans les réformes à venir de la politique de la ville. C'est pourquoi nous avons décidé de le saisir, pour avis, sur les modalités de prorogation des contrats urbains de cohésion sociale et sur le contenu des avenants qui porteront l'expérimentation.

Il a été demandé aux Vice-présidents de communiquer l'avis du Conseil national des villes avant le 20 juillet 2010.

Vous trouverez ci-joint, pour information, une copie de la lettre de saisine adressée au Conseil National des Villes (CNV).

Les modalités financières de cette prolongation, les conditions d'éligibilité à cette expérimentation ainsi que son contenu feront l'objet d'instructions complémentaires avant la fin juillet.

Eric WOERTH



Fadéla AMARA

